

Kit de Soutien pour promouvoir des environnements sans tabac





Le kit a été créé dans le cadre du projet "Promotion d'environnements et de modes de vie sans tabac à l'échelle des communes" (initiative financée par l'Agence pour une Vie de Qualité/AVIQ). Il se compose de deux supports.

Un guide d'accompagnement méthodologique



Il présente la démarche pour mettre en place des projets/ actions et a pour objectif de soutenir les communes en décrivant les différentes étapes de mise en place d'un projet en faveur d'environnements sans tabac. La finalité étant de développer des actions concrètes sur le territoire s'inscrivant dans **une approche de promotion de la santé**. Cette approche permet de combiner des actions qui agiront à différents niveaux (aménagement de l'environnement, formation de professionnels, développement des compétences des individus...).

Les mesures mises en place bénéficieront à tous les citoyens (fumeurs et non-fumeurs). Les plus vulnérables feront l'objet d'une attention particulière afin de ne pas renforcer **les inégalités sociales et territoriales de santé**.

Démarche proposée

Différentes étapes clés sont présentées. Elles permettent de poser les balises pour la construction du projet. La commune adaptera bien entendu la démarche suivant les réalités de son territoire. Voici un bref aperçu des différentes étapes proposées.

Etape 1: Intérêt pour la thématique

Plusieurs éléments peuvent être à l'origine de l'intérêt pour la thématique :

- les missions de travail ;
- le constat de désagréments sur le territoire (ex : présence de mégots) ;
- le retour d'informations inspirantes (ex : participation à un événement sur la thématique) ;
- ...



Etape 2 : Constitution du groupe de travail

Un groupe de travail est constitué au sein de la commune. L'objectif de ce groupe est de construire collectivement les mesures à développer sur l'entité dans la limite des compétences et missions de travail de chacun. Il se compose d'une personne porteuse du projet et d'acteurs :

- **la personne porteuse du projet** travaille idéalement au sein de l'administration communale (PCS, CPAS, échevinat, service santé...). Son rôle est de coordonner la démarche de travail au sein de la commune (organiser les rencontres, assurer le suivi, demander des accords...) ;
- **différents profils d'acteurs** peuvent être mobilisés : acteurs communaux, professionnels de terrain, décideurs locaux, personnes spécialisées dans le domaine du tabagisme et/ou de la promotion de la santé et citoyens. Le rôle des acteurs est de participer aux rencontres et de nourrir la réflexion (partager leurs connaissances, aider dans l'identification d'autres partenaires à mobiliser, soutenir/mettre en œuvre des actions...).

Etape 3 : Travail de réflexion et d'implémentation des actions

A cette étape, plusieurs rencontres vont se succéder.

Une première rencontre a pour objectif de poser le cadre (présentation de chacun, définition des principes de fonctionnement du groupe, identification des intérêts communs...). Lors de ce premier temps d'échanges, une discussion peut déjà être amorcée autour de la thématique du tabagisme et des besoins perçus dans la commune.

Une deuxième et troisième rencontre seront consacrées au diagnostic. Ce travail peut s'appuyer sur la "grille d'auto-évaluation des mesures de gestion du tabagisme" présentée ci-dessous.

Une quatrième rencontre est destinée à sélectionner les actions et à les planifier. La grille d'auto-évaluation comporte une section qui permet de réaliser ce travail.

Une cinquième rencontre et les suivantes vont permettre d'assurer un suivi des actions implémentées (faire le point, lever les freins, apporter des adaptations...).

Etape 4 : Pérennisation et définition de nouvelles actions

A cette étape, plusieurs actions ont été et/ou sont mises en place sur le territoire.

De nouvelles mesures peuvent être définies afin de poursuivre la dynamique. La grille d'auto-évaluation peut à nouveau être utilisée. Dans ce cadre, elle constitue un outil d'évaluation. Elle permet alors de faire le point sur l'état d'avancement des actions afin de les maintenir, les ajuster et/ou en déterminer de nouvelles.



La grille d'auto-évaluation



Elle s'adresse aux acteurs communaux, aux acteurs des CPAS et aux professionnels de terrain et constitue un support utile pour réaliser un diagnostic des actions en matière de tabagisme qui ont déjà été mises en place et celles qui sont actuellement en cours sur le territoire. La grille vise également à identifier de nouvelles actions qui pourront être implémentées sur l'entité. Pour chacune de ces dernières, un niveau de priorité peut être défini afin de faciliter le travail de sélection.

La grille se structure en six catégories qui offrent une analyse globale de la situation (actions de prévention/sensibilisation/arrêt, environnement, législation...).

Après avoir passé en revue les différentes catégories, les actions prioritaires à mettre en place sont sélectionnées et planifiées. Un tableau, en fin de document, vous permet de réaliser ce travail de planification (porteur(s) de l'action, public bénéficiaire, quand...). Dans un premier temps, l'objectif est de choisir des actions concrètes, réalistes et non chronophages afin de mettre le groupe d'acteurs en confiance.

La grille d'auto-évaluation peut également être utile après quelques temps afin de soutenir la dynamique et de faire le point sur les actions mises en place.

L'Observatoire de la Santé du Hainaut se tient à votre disposition pour vous soutenir et vous accompagner dans la démarche de projet. Pour toute demande, veuillez prendre contact avec nous via l'adresse mail suivante : observatoire.sante@hainaut.be



Rue de Saint-Antoine, 1
7021 Havré



observatoire.sante@hainaut.be



+32 (0)65 87 96 00



observatoiresante.hainaut.be

